ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 7455

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur le contenu du projet de loi visant a instituer un statut propre aux anciens prisonniers du Viet-Minh. Il est en effet prevu une clause limitative qui lie l'octroi du statut d'interne politique a une duree de detention superieure a quatre-vingt-dix-jours. D'apres les temoignages fournis par les associations des anciens prisonniers internes d'Indochine, il semble que les premieres semaines de captivite aient ete les plus meurtrieres et les plus prejudiciables a la sante des prisonniers. Il lui parait donc opportun de supprimer toute condition de duree. Il souhaiterait connaitre la position du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme il l'a declare devant le Parlement a l'occasion de son budget pour 1989, le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre se preoccupe tout particulierement de la situation des anciens prisonniers detenus dans les camps du Viet-minh. C'est ainsi qu'un projet de loi a ete mis au point et fait actuellement l'objet d'une etude interministerielle.

Données clés

Auteur : M. Jonemann Alain
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7455
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3792